

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

1^{ER} BUDGET PARTICIPATIF DE LA VILLE DE NAMUR :
64 DOSSIERS SOUMIS AU VOTE !



Cette première édition du Budget Participatif a rencontré un succès auquel nous ne nous attendions pas. C'est un signe que nous sommes dans le bon et que les citoyens demandent à pouvoir s'investir dans leur ville et pour l'intérêt général. La Ville a entendu ce signal et a mis des moyens importants pour y répondre.

Le Covid a perturbé la dynamique. Nous avons dû nous adapter. Mais ce contexte n'a pas, et nous nous en réjouissons, pu éteindre l'enthousiasme citoyen. Nous espérons de tout cœur que la 2^{ème} édition pourra se mettre en place autour d'une table, en toute convivialité.

L'analyse des dossiers, nous l'avons voulue professionnelle et équitable avec pour objectif de donner sa chance à un maximum de dossiers pour autant qu'ils soient réalistes et réalisables. C'est ainsi que seuls 9 dossiers ont été refusés d'office (dont un qui sera réalisé autrement). Tout a été fait pour que tous les dossiers puissent être concrétisés.

Il revient maintenant aux citoyens et citoyennes, et au jury, de choisir ceux qui recevront le financement espéré.

Bien entendu, il y aura des déçus, mais la préparation de ces dossiers a certainement permis la mise en mouvement de citoyens ; des réflexions et une envie de s'investir. Les projets existent, il sera parfois possible de les mettre en œuvre autrement (crowdfunding, sponsoring, par la Ville elle-même - dans la mesure de ses moyens limités, ...).

A chacun et chacune de se mobiliser pour mettre son projet en avant et susciter les votes. Là aussi, c'est une mise en mouvement positive pour un quartier, un village, une cause.

Nous nous réjouissons de connaître les lauréats et de les accompagner à réaliser leur rêve de rendre Namur plus belle ensemble !

(Détail au verso)

Quelques chiffres

En septembre dernier, ce sont **79 dossiers qui ont été déposés** pour répondre, par exemple, à comment réduire les pollutions environnementales, à favoriser les liens entre les namurois et namuroises et à diminuer les inégalités sociales. Créatifs et de qualité, les projets de ce premier appel étaient diversifiés, tant portés par des ASBL que des associations de fait, dont 10 comités de quartier et 2 participations menées par des jeunes. Le budget demandé ayant un coût entre 455€ et 150.000 €.

Ces **projets ont été analysés de manière rigoureuse et équitable** par les services de la Ville sur **le plan technique**, à savoir étaient-ils faisables et prenaient-ils en compte tous les éléments nécessaires à la réalisation concrète et effective des projets. Après concertation entre les services, 9 dossiers ont été jugés défavorables, 52 favorables sous conditions et 16 favorables dont 3 projets transformés en étude préalable à mener par l'administration et une à réaliser en interne.

Au total **64 dossiers seront soumis au vote des namurois et namuroises**, ainsi qu'à l'évaluation d'un jury composé d'expert·es. Quatre porteurs de projet ayant marqué le souhait de ne pas poursuivre leur candidature.

- Explication de la procédure de vote

Du 8 mars au 28 mars, les 64 projets retenus seront soumis d'une part au vote des citoyens et citoyennes (50% des points) et, d'autre part, à l'examen d'un jury d'experts indépendant·e·s (50% des autres points). Chaque participant aura le loisir de « faire campagne », ce qui contribuera également à créer de la cohésion sociale.

- 1) Vote des namurois et namuroises

Les citoyens et citoyennes pourront voter une fois mais pourront donner leur voix à plusieurs projets (autant qu'ils le souhaitent). Ils pourront voter en ligne ou sous format papier. Pour éviter tout doublon, les citoyens et citoyennes devront s'enregistrer en introduisant leur mail (en ligne) et numéro de registre national afin de vérifier le statut du votant ou de la votante (avoir au moins 16 ans et habiter sur la commune de Namur). Cette procédure sera vérifiée par le service informatique dans le respect du RGPD.

- a) Procédure pour voter en ligne :

NAMUR, PLUS *belle* ENSEMBLE !

Les différents projets seront déposés sur une plateforme en ligne (vote.budgetparticipatifnamur.be) et présentés avec un résumé succinct ainsi que le montant demandé par projet.

b) Procédure pour voter en format papier :

Afin d'éviter la fracture numérique, un vote « papier » est proposé. Un fascicule consultable se trouvera dans les différents points de vote reprenant les mêmes informations que celles présentes sur la plateforme web.

Plusieurs lieux de vote sont proposés (liste en annexe), dans les maisons de quartier et dans le centre-ville, à l'espace Participation. La cellule participation effectuera également une tournée des entités pour être présente dans les villages namurois.

2) Évaluation par le jury

Les membres du jury classeront les projets à l'aune de divers critères prévus dans le règlement. Ils et elles auront également pour mission de déterminer si le projet doit faire l'objet d'un accompagnement individuel et fixe le coût et la nature de ce dernier.

3) Sélection finale des projets

Les projets ayant obtenu les résultats les plus élevés, en additionnant les votes du jury et des citoyens et citoyennes, seront retenus. Le nombre de projets lauréats est défini de manière à ce que l'enveloppe budgétaire de la catégorie concernée soit utilisée à son maximum.